

20 avril 2015

Avertissement : Les auteurs de ce document ont participé à la session 2015 de la section 27 du CNU, réunie pour l'examen des demandes de qualification. Ce texte est le résultat de leur expérience et il est diffusé dans le cadre de l'association SPECIF Campus, dans la lignée du document publié en 2004 par Luc Bougé et Michel Riveill. Ce document ne peut en aucun cas être considéré comme un document officiel émanant du CNU.

I. **Compte rendu de la session de qualification 2015**

Les sessions de qualification se sont tenues :

- à Rennes du 26 au 29 janvier 2015 pour les qualifications aux fonctions de maître de conférences,
- à Paris les 3 et 4 février 2015 pour les qualifications aux fonctions de professeur des universités.

Le travail préalable aux sessions

Le CNU 27 est composé de 48 binômes (24 binômes de Rang B et 24 binômes de Rang A). Pour chaque session, chaque binôme est représenté par l'un de ses deux membres.

Chaque rapporteur fait, en amont, un travail d'étude poussée sur une quarantaine de dossiers pour préparer la session. Autant que faire se peut, chaque dossier est rapporté par un spécialiste de la thématique principale de la thèse et par un rapporteur qui peut être plus éloigné. Lors de la réception des dossiers, les rapporteurs vérifient tout d'abord la présence des documents exigés et des informations nécessaires à l'examen du dossier. Dans la mesure du possible, les rapporteurs de la section 27 envoient un accusé de réception à chaque candidat détaillant les informations reçues ou incomplètes ou manquantes.

Les candidats doivent attacher un soin tout particulier à ces indications. En particulier, le candidat doit faire le nécessaire pour joindre une copie de son diplôme. Si la soutenance est récente, en attendant l'édition du diplôme (dont il faudra transmettre une copie aux rapporteurs), une attestation de réussite (et non pas de simple soutenance) peut convenir. L'absence des pièces obligatoires rend la candidature irrecevable.

Par ailleurs, plusieurs dossiers sont arrivés hors délai ; nous recommandons aux candidats de prêter une grande attention à ce point : le cachet de la poste fait foi pour la date d'envoi. Pour ceux qui expédient leur dossier les derniers jours, il faut vérifier que la date du jour est bien apposée sur l'enveloppe. Entre autres, déposer une enveloppe dans un secrétariat de laboratoire le vendredi peut malheureusement aboutir à un envoi qui arrive aux rapporteurs avec un cachet de la poste daté du lundi suivant !

Les candidats doivent aussi apporter un soin tout particulier à la qualité rédactionnelle du dossier.

Les recommandations aux candidats

La section 27 possède sur son site une note à destination des candidats aux qualifications PR ou MCF. En particulier, le candidat trouvera des conseils pour renseigner son inscription Antares, puis pour préparer son dossier sans oublier les documents complémentaires exigés par la section, ainsi que les critères pour la qualification. Toutes ces informations se trouvent dans deux documents dont il faut diffuser largement l'existence:

http://cnu27.iut2.upmf-grenoble.fr/Qualifications/Notes_aux_candidats.html

http://cnu27.iut2.upmf-grenoble.fr/Note_detaillee_qualification.html

Impartialité et règles de déontologie

La section 27 respecte les règles de déontologie imposées aux sections. Certaines règles sont même élargies.

Ne participent à la session que les membres du CNU n'ayant aucun conflit d'intérêt avec un candidat (non apparentés et sans lien de proximité étroit avec l'un des candidats). Les rapporteurs ne traitent pas les candidats de leur établissement, de même s'ils ont fait partie de leur jury, ou s'ils ont des publications ou des travaux communs (les règles de déontologie remontent sur une période de 2 ans ; nous essayons de remonter sur une période de 5 ans).

Par ailleurs, lors des sessions, les membres du CNU quittent momentanément la salle lorsque le dossier de l'un de leurs doctorants est étudié. Les membres de la session ne participent ni à la discussion ni aux votes indicatifs concernant le dossier d'une personne de leur établissement, par contre ils peuvent participer au vote final.

Hors Section

Cette année, une nouvelle procédure a été mise en place par le ministère pour traiter les candidatures qui ont été déclarées « hors section » par toutes les sections demandées. L'objectif est de soutenir les candidatures pluridisciplinaires de qualité qui n'auraient pas trouvé de section d'accueil. Une réunion des bureaux des groupes des sections CNU s'est tenue le 26 février 2015 pour réexaminer ces candidatures (la section 27 fait partie du groupe V, qui comprend également les sections 25 – mathématiques – et 26 – mathématiques appliquées et applications des mathématiques). Si le candidat est finalement qualifié, ce sera dans l'une des sections demandées initialement. Malgré tout, cette nouvelle procédure semble très lourde et peu à même de bien traiter l'objectif visé. En effet, les candidats déclarés « hors section » ne sont « vraiment pas » dans la section. Il aurait fallu se poser en amont la question des mécanismes d'émergence de nouvelles disciplines (ex nihilo ? émergeant d'une section ? en appui sur plusieurs sections ?). Toujours est-il que cette année, la section 27 a déclaré 8 candidats PR et 36 candidats MCF « hors section » ; aucun d'eux n'a été concerné par la nouvelle procédure.

Pour chaque candidature refusée (candidat non qualifié ou hors section), une phrase descriptive du motif de refus est définie en session. Les candidats concernés peuvent l'obtenir auprès de la DGRH du MESR. Cette phrase est importante pour comprendre les raisons du refus et améliorer son dossier pour l'année suivante.

Session qualifications Maîtres de conférences

La session de qualification aux fonctions de Maître de conférences s'est tenue à Rennes du 26 au 29 janvier 2015. C'est lors de ces sessions que des motions peuvent être votées.

Tableau 1 : Répartitions dossiers /candidatures et qualifiés chez les MCF

Nombre de candidats	Nombre de dossiers	Évaporation	Qualifiés	Qualifiés/ nombre de candidats	Taux qualifiés/ dossiers examinés
793	627	166	409	51,58	65,23

Les 793 dossiers ont été étudiés par 47 personnes (enseignants-chercheurs et chercheurs Rang A et Rang B) (cf. Tableau 1). Le travail a été réalisé durant les 4 journées complètes. L'étude préalable des dossiers par les rapporteurs (il faut compter plus d'une heure par dossier, et chaque rapporteur étudie plus de 40 dossiers) leur permet d'exposer brièvement les dossiers à l'assemblée. Pour chaque candidat sont présentés sa formation, son doctorat, ses enseignements, ses résultats de recherche, ses publications, etc. Les rapporteurs indiquent également s'il y a des éléments particuliers. Des discussions peuvent s'engager ; puis la décision est prise collectivement.

Le nombre de dossiers non parvenus pour lesquels les candidats ne se manifestent même pas auprès des rapporteurs reste élevé (16%). On remarque 10 dossiers hors délai, ce qui est élevé et devrait pouvoir être corrigé. Le taux de qualification net (taux obtenu sur le nombre de dossiers examinés) est de 65,23 % cette année chez les MCF. Si on enlève les dossiers hors section, le taux de qualifiés net est de 69%.

La majorité des refus est liée à des problèmes en recherche. 9 dossiers ont été déclarés irrecevables, 36 dossiers ont été jugés hors section (4%). (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des candidatures MCF

Mention	Nombre	%
<i>Hors section</i>	36	4,54%
Candidature déclarée irrecevable par l'administration	9	1,13%
Dossier envoyé hors délais	10	1,26%
Dossier non parvenu	127	16,02%
Renoncement du candidat	20	2,52%
Candidats non qualifiés	182	22,95%
<i>Dossier globalement faible</i>	12	
<i>Problème en enseignement</i>	48	
<i>Problème en recherche</i>	116	
<i>Pas assez ancrés en informatique</i>	6	
Candidats qualifiés	409	51,58%
TOTAL CANDIDATS	793	

La répartition par thématique de recherche des candidats et qualifiés pour 2015 est représentée dans le Tableau 3

Thème	% candidats inscrits	Candidats inscrits	Dossiers recevables	Qualifiés	% Qualifiés
Inconnu ou inclassable	1,13%	9	4		
Algorithmique et R. O.	14,88%	118	101	78	19,07%
Architecture des machines	1,89%	15	9	5	1,22%
Bioinformatique	3,53%	28	19	11	2,69%
Communication/relation H. M.	4,92%	39	32	20	4,89%
Génie logiciel et programmation	5,04%	40	33	27	6,60%
Images et géométrie,....,signaux	12,48%	99	74	33	8,07%
Informatique fondamentale	9,96%	79	63	52	12,71%
Informatique industrielle	0,88%	7	3		
Intelligence Artificielle	18,54%	147	114	70	17,11%
Modélisation systèmes complexes	0,38%	3	3		
Réseaux	6,56%	52	42	26	6,36%
Systèmes d'information	10,97%	87	73	47	11,49%
Systèmes informatiques	8,83%	70	57	40	9,78%
TOTAL	100%	793	627	409	100%

Tableau 3 : Répartition des qualifications MCF par thème

Session qualifications PR

La session de qualification aux fonctions de Professeur s'est tenue à Paris les 3 et 4 février 2015. Les 211 dossiers ont été étudiés par 24 personnes (enseignants-chercheurs et chercheurs, rang A) voir Tableau 4.

Tableau 4 : Répartition dossiers /candidatures et qualifiés chez les PR

Nombre de candidats	Nombre de dossiers	Évaporation	Qualifiés	Qualifiés/ nombre de candidats	Taux qualifiés/ dossiers examinés
211	177	34	127	60,19	71,75

Les dossiers explicitent plusieurs années de carrière, et leur examen préalable par les rapporteurs doit être approfondi. De même que pour la session MCF, les présentations par les rapporteurs puis les discussions de l'assemblée permettent de prendre les décisions collectivement.

60% de candidats ont été qualifiés (72% si on ne considère que les dossiers examinés), 8 dossiers ont été jugés hors section (3%) voir Tableau 4. Le détail de l'évaporation et les raisons de non qualification sont détaillés dans le Tableau 5

Tableau 5 : Répartition des candidatures PR

Mention	Nombre	Pourcentage
Hors Section	8	3,79%
Candidature déclarée irrecevable par l'administration	2	0,95%
Dossier envoyé hors délais	10	4,74%
Dossier non parvenu	13	6,16%
Renoncement du candidat	11	5,21%
Candidats non qualifiés	50	23,70%
<i>Dossier globalement faible</i>	13	
<i>Problème en enseignement</i>	8	
<i>Problème en recherche</i>	27	
<i>Pas assez ancrés en informatique</i>	2	
Candidats qualifiés	127	60,19%
TOTAL	211	

La répartition par thématique de recherche est dans le Tableau 6.

Requalification

Quelques demandes proviennent de candidats qui avaient été qualifiés il y a 4 ou 5 ans (on parle de "requalification"). Notre section CNU a pour habitude de vérifier que le candidat a maintenu des travaux en recherche et une activité d'enseignement. Chaque cas est particulier, mais un candidat qui aurait une activité professionnelle sans aucun lien avec la recherche et l'enseignement supérieur aura peu de chances d'être à nouveau qualifié. Pour les PR, cette année nous avons eu 20 dossiers étudiés : 17 qualifiés, 3 non qualifiés. Pour les MCF, le nombre de dossiers examinés était de 27 dossiers (24 qualifiés, 3 non qualifiés).

Néo-doctorants

Concernant les néo-doctorants, dans la section 27 en 2015 nous avons un taux de qualifiés néo-doctorants de 73% chez les MCF (contre 69 % sur l'ensemble des qualifiés MCF).

Doctorants étrangers et qualifications

Pour les doctorants ayant eu leur doctorat à l'étranger, nous avons qualifié 56 candidats relevant de cette situation (soit 13% des qualifiés).

Motions votées en session de qualification

Deux motions ont été adoptées à Rennes, transmises à la DGRH du MESR et à la CP-CNU, et déposées sur le site public de la section CNU 27.

Importance du processus national de qualification

Les membres de la section 27 (Informatique) du CNU renouvellent leur attachement à la procédure nationale de qualification.

L'examen des candidatures à la qualification par une instance nationale unique, composée de pairs et représentative de la diversité thématique et géographique, assure la qualité du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Motion votée par les membres du CNU 27 (45 votants)

en session de qualification, le 29 janvier 2015 : 3 abstentions, 42 pour.

Questionnements sur la mise en place du suivi de carrière

Les membres de la section 27 (Informatique) du CNU estiment que la généralisation du suivi de carrière en 2015 est prématurée.

Pour être en mesure de siéger, ils soulignent la nécessité d'un cadrage ministériel précis et concerté quant aux modalités et aux attendus de cette nouvelle mission.

Motion votée par les membres du CNU 27 (45 votants)

en session de qualification, le 29 janvier 2015 : 45 pour

II. Bilan mandature 2012-2015

Évolution des thématiques sur la mandature

Les Tableaux 7 et 8 présentent la répartition des thématiques sur les années 2012-2015 par corps. Les thématiques ont évolué entre 2012 et 2013, suite à un travail des membres de l'actuel CNU 27. En particulier, on peut noter l'apparition de la thématique informatique industrielle et modélisation-simulation pour les systèmes complexes. Le raffinement des thématiques et des sous-thèmes dans la nouvelle fiche de compétences a permis de diminuer le pourcentage de dossiers inclassables par thème. On remarque aussi une certaine stabilité des pourcentages sur les quatre ans et dans l'ensemble la répartition est la même pour les maîtres de conférences et les professeurs.

Tableau 7 : Répartition par thématique de recherche MCF 2012-2015

	2015		2014		2013		2012	
	inscrits	qualifiés	inscrits	qualifiés	inscrits	qualifiés	inscrits	qualifiés
Inconnu/ inclassable	1,13%		1,02%		1,48%		4,56%	
Algorithmique R.O.	14,88%	19,07%	12,53%	12,87%	13,42%	12,50%	11,10%	14,00%
Architecture des machines	1,89%	1,22%	2,17%	2,07%	3,20%	2,23%	2,10%	1,56%
Bioinformatique	3,53%	2,69%	3,32%	3,45%	2,96%	2,46%	3,08%	2,00%
Communication/relation. H-M.	4,92%	4,89%	4,86%	4,37%	3,94%	3,13%	3,82%	4,44%
G.L./programmation	5,04%	6,60%	6,01%	6,21%	4,43%	5,58%	6,41%	8,89%
Images géométrie, signaux	12,48%	8,07%	14,58%	12,87%	17,73%	15,85%	18,74%	12,67%
Informatique fondamentale	9,96%	12,71%	9,59%	10,80%	7,88%	11,61%	9,62%	10,22%
Informatique indu.	0,88%		1,15%	0,23%	0,12%			
I.A.	18,54%	17,11%	17,90%	18,39%	17,00%	16,07%	11,84%	12,22%
Modélisat° sys. complexes	0,38%		0,38%	0,23%	0,62%	0,67%		
Réseaux	6,56%	6,36%	8,70%	8,97%	8,62%	9,38%	9,00%	11,11%
Systèmes d'information	10,97%	11,49%	11,51%	13,33%	11,58%	12,50%	10,60%	11,56%
Systèmes informatiques	8,83%	9,78%	6,27%	6,21%	7,02%	8,04%	9,12%	11,33%
TOTAL	100%	100%	100,0%	100,00%	100,0%	100,00%	100,0%	100,00%

Tableau 8 : Répartition par thématique par année chez les PR 2012-2015

	2015		2014		2013		2012	
	inscrits	qualifiés	inscrits	qualifiés	inscrits	qualifiés	inscrits	qualifiés
Inconnu/ inclassable	0,47%		1,49%		1,00%		2,87%	
Algorithmique R.O.	12,80%	15,75%	11,88%	17,48%	10,50%	12,50%	8,61%	8,66%
Architecture des machines	3,79%	3,94%	1,98%		4,00%	1,67%	4,31%	2,36%
Bioinformatique	3,32%	2,36%	3,47%	1,94%	2,50%	1,67%	2,87%	2,36%
Communication/relation. H-M.	5,69%	3,15%	6,44%	5,83%	5,00%	5,83%	4,31%	5,51%
G.L./programmation	2,37%	2,36%	3,47%	4,85%	4,50%	6,67%	4,31%	6,30%
Images géométrie, signaux	13,74%	16,54%	11,88%	14,56%	14,50%	15,83%	17,22%	14,17%
Informatique fondamentale	11,85%	10,24%	12,38%	9,71%	12,00%	12,50%	9,57%	11,81%
Informatique indu.			0,50%					
I.A.	17,06%	14,96%	18,81%	15,53%	18,50%	14,17%	17,70%	17,32%
Modélisation sys. complexes								
Réseaux	9,95%	11,81%	9,90%	11,65%	7,00%	6,67%	7,18%	7,09%
Systèmes d'information	11,37%	11,81%	12,87%	13,59%	15,00%	15,83%	14,35%	15,75%
Systèmes informatiques	7,58%	7,09%	4,95%	4,85%	5,50%	6,67%	6,70%	8,66%
TOTAL	100%	100%	100,0%	100,00%	100,0%	100,00%	100,0%	100,00%

Évolution du nombre de candidats à la qualification MCF et PR pendant la mandature

Dans les Figures 1 et 2 présentant les nombres de candidats par année pour les corps des MCF et PR, le nombre de dossiers étudiés reste relativement stable

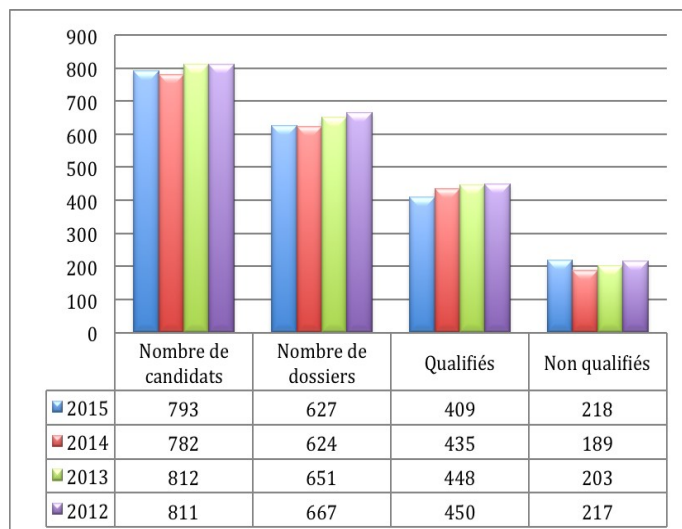


Figure 1 : Candidats au qualification MCF de 2012 à 2015

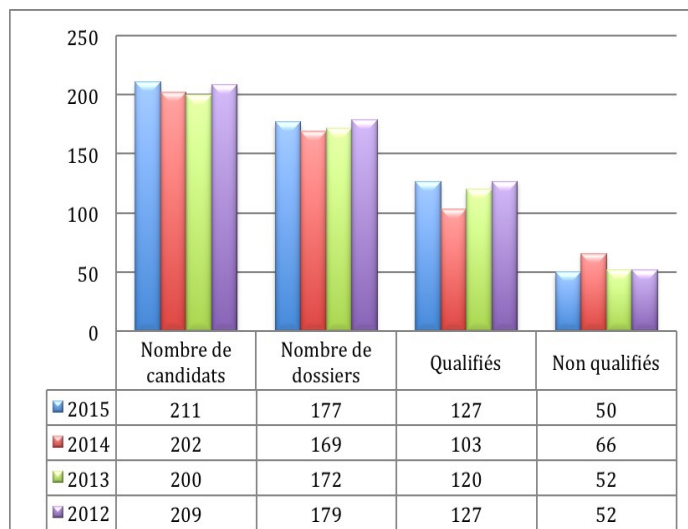


Figure 2 : Candidats au qualification PR de 2012 à 2015

Évolution du nombre de femmes qualifiées MCF et PR pendant la mandature

Les Figures de 3 à 8 présentent des statistiques sur les candidatures féminines à la qualification en section 27.

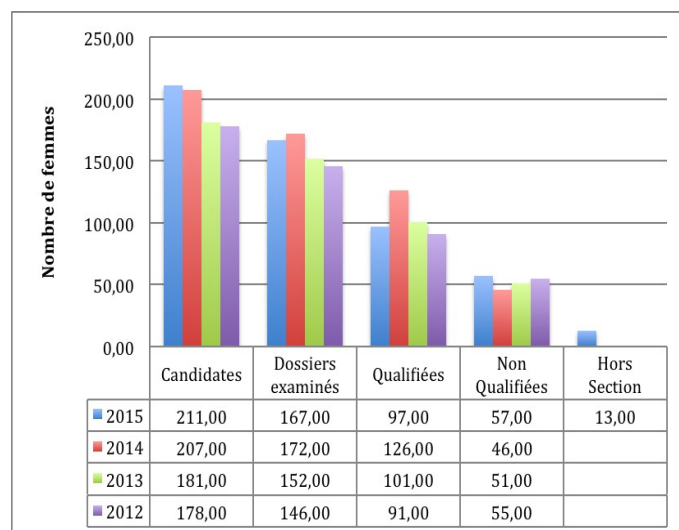


Figure 3 : Nombre de candidates sur l'ensemble des candidats (femmes et hommes) pour les MCF de 2015 à 2012

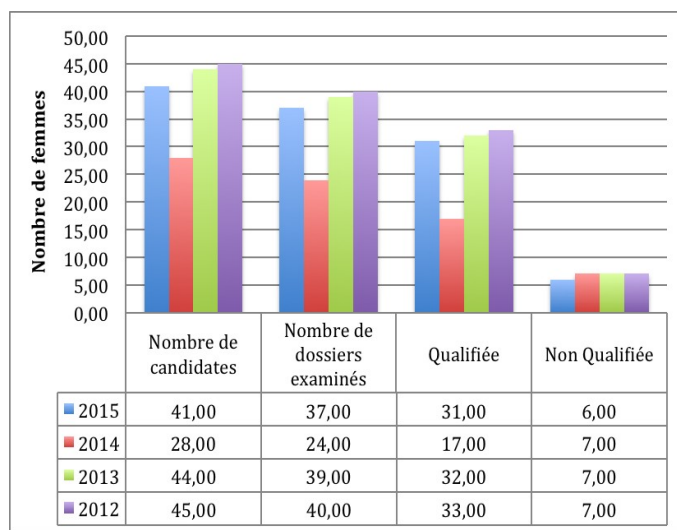


Figure 4 : Nombre de candidates sur l'ensemble des candidats (femmes et hommes) pour les PR de 2015 à 2012

Le nombre de candidates à la qualification maître de conférences est passé de 178 à 211 entre 2012 et 2015 (cf. Figure 3), soit une augmentation d'environ 16%. Le nombre de candidates à la qualification PR a chuté en 2014 passant de 44 en 2013 à 28 en 2014 (Figure 4).

Le taux de qualification net est le taux obtenu sur le nombre de dossiers examinés, il est donné dans la Figure 5 pour les MCF femmes, et dans la Figure 6 chez les PR femmes.

En 2015, le taux net de qualifiées a chuté pour les MCF passant de 73% en 2014 (126 dossiers sur 172 examinés) à 58 % en 2015 (97 dossiers sur 167 examinés). On remarque aussi que le taux de qualification net, et le pourcentage de dossiers examinés des PR femmes sont plus faibles en 2014 (cf. Figures 4 et 6).

Le taux de qualification net PR femmes chute de 82 % à 71 % entre 2013 et 2014 pour repasser au dessus de 81 % en 2015, le nombre de candidates quant à lui passant de 44 à 28 entre 2013 et 2014 pour repasser à 41 en 2015.

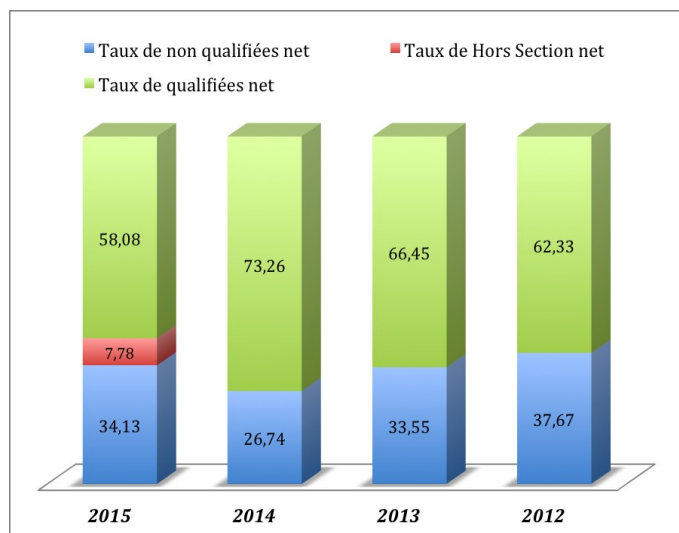


Figure 5 : Évolution du taux de qualifiées chez les MCF

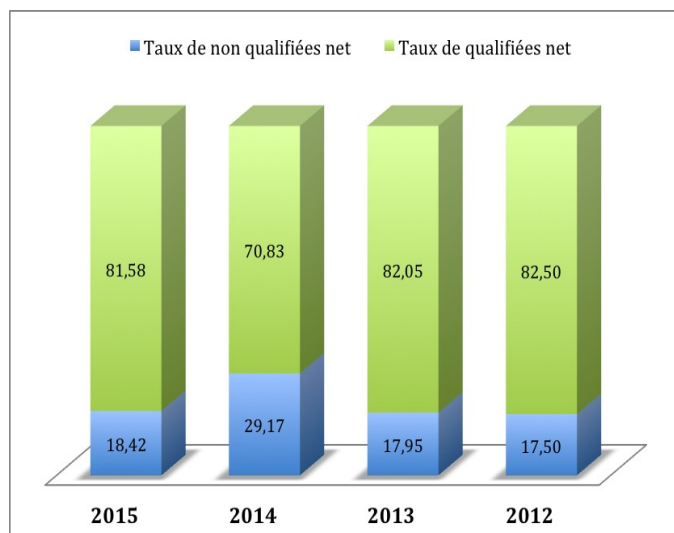


Figure 6 : Évolution du nombre de qualifiées chez les PR

L'évolution du taux de femmes demandant la qualification sur l'ensemble des candidats (femmes et hommes) chez les MCF et les PR se trouve dans les Figures 7 et 8.

Concernant la répartition de dossiers de femmes sur l'ensemble des dossiers à la qualification en section 27, le taux de candidates chez les MCF est en progression depuis 2012, il est passé de 22 % à 27 %. Pour les femmes PR, la chute des taux sur l'année 2014 est toujours présente.

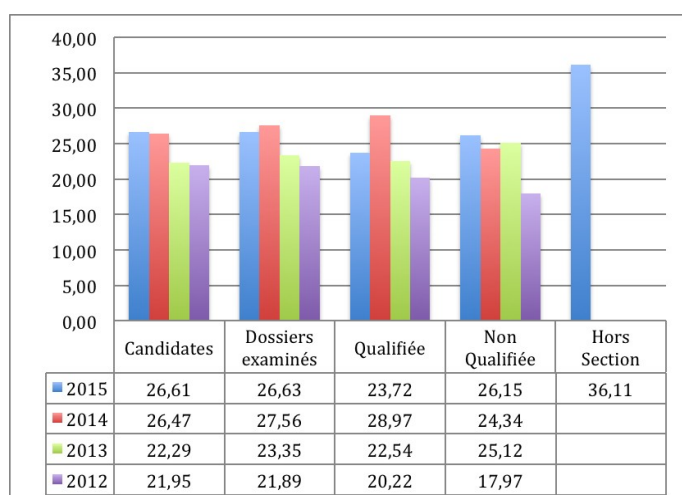


Figure 7 : Évolution du taux de qualifiées sur l'ensemble des candidats (femmes et hommes) chez les MCF de 2012 à 2015

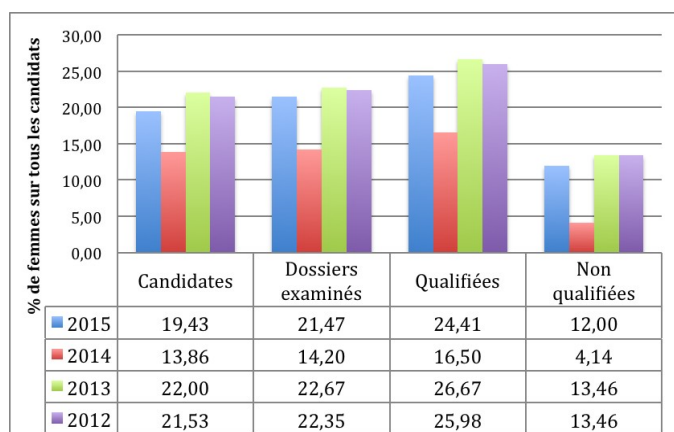


Figure 8 : Évolution du taux de qualifiées sur l'ensemble des candidats (femmes et hommes) pour les PR de 2012 à 2015